



# LA JUSTICE DISTRIBUTIVE EN QUESTIONS

MARC FLEURBAEY\*

La justice distributive fait partie de ces sujets épineux et flous au sujet desquels tout un chacun a son opinion et ne craint guère d'être contredit par une autorité compétente. Plus encore qu'à propos de la conjoncture économique ou de la météorologie, où l'erreur est possible (*a posteriori*), le caractère normatif des questions de justice semble autoriser toutes les fantaisies subjectives.

Il est alors commode d'esquiver le sujet, et c'est au fond la stratégie adoptée par de nombreux économistes qui considèrent que les problèmes de répartition sont extra-économiques. Mais la plupart des décisions de politique économique, l'évolution des institutions européennes, les poussées de la mondialisation, les transformations de l'Etat-providence, ont des conséquences distributives importantes, et l'on ne peut donc en parler sans *a priori* en matière de justice distributive. Vouloir esquiver le sujet, c'est souvent adopter des présupposés implicites parmi les plus discutables.

A vrai dire, les théories de la justice foisonnent en philosophie politique, et, bien qu'occupant une place un peu à part, les définitions du bien-être social ou de l'équité ne manquent pas dans la théorie économique. De cette richesse assez hétéroclite, il est, certes, bien difficile de déduire une doctrine claire, et cela reflète probablement l'irréductible multiplicité des

conceptions normatives, mais il est cependant possible de tirer une structuration cohérente des questions pertinentes. Toute conception de la justice distributive se doit de répondre aux mêmes questions. Nous allons passer ici en revue quelques-unes des questions essentielles, et nous verrons que les réponses apportées par les différents auteurs sont en effet multiples, et se heurtent même parfois à de véritables apories. Nous en dégagerons néanmoins une méthode et quelques points forts.

## LES QUESTIONS PREMIÈRES

Depuis Rawls<sup>1</sup>, il est courant en philosophie de distinguer, d'une part, la détermination d'un objectif global pour la société intégrant toutes les considérations pertinentes, et, d'autre part, la définition de la justice distributive entendue comme simple partie d'un objectif global indéterminé. En économie, sous l'influence de la philosophie utilitariste, cette distinction a revêtu moins d'importance, et il est habituel d'y parler directement de l'objectif social dans lequel les aspects distributifs côtoient les mesures de performance globale. Il faut admettre que cette dernière approche a pour elle les vertus du pragmatisme. Dans les questions de politique économique, il ne suffit pas de savoir ce qu'il

\* Professeur d'économie, Faculté de Droit-Economie-Gestion, Université de Pau.

en est en matière de justice distributive, mais bien d'émettre un jugement d'ensemble. Les décideurs (élus, électeurs, experts) ont besoin d'objectifs globaux, et non pas seulement de concepts partiels. Nous parlerons donc ici de justice distributive sans perdre de vue la nécessité d'aboutir à la détermination de critères complets.

La justice distributive concerne la répartition. Or, si l'on veut définir la répartition idéale (ou simplement souhaitable dans les contraintes que le réalisme nous impose), il faut préciser :

- ce qu'il s'agit de répartir ;
- selon quelle règle de partage, on veut le répartir ;
- qui sont les bénéficiaires de la répartition.

Prenons ces trois questions dans l'ordre. Les débats courants à propos des inégalités suggèrent qu'il s'agit avant tout de répartir du revenu. Mais, un instant de réflexion montre que cela est naïf. Le revenu n'est qu'une dimension parmi d'autres de la situation économique d'un individu ou d'un ménage, et il faut y ajouter le patrimoine, le temps disponible, l'accès à des biens et services publics divers, parmi bien d'autres choses. En outre, la situation purement économique ignore des aspects plus sociologiques comme le statut, la qualité des relations sociales, l'autorité et le pouvoir... On pourrait même craindre qu'en dressant cette liste, on oublie encore l'essentiel : la réalisation de soi-même, l'autonomie psychologique, l'accès à une sagesse de vie. La question n'est donc pas si simple.

Il en va de même à propos de la règle de partage. Déjà les notions courantes suggèrent deux ou trois directions contradictoires. Le partage égalitaire est une norme naturelle dans bien des contextes (suffrage universel, héritages), mais d'autres règles se rencontrent, notamment la règle de proportionnalité qui permet de récompenser certaines formes de mérite ou de contribution (salaires aux pièces ou à l'heure, divi-

dendes par action). Par ailleurs, il arrive que l'on s'intéresse à une somme globale sans considérer sa répartition (le PIB ou son taux de croissance). Les théories de la justice reflètent cette multiplicité de règles de partage, comme on va le voir ci-après.

Enfin, la question de la population concernée par le problème de répartition est en quelque sorte primordiale, et comporte de nombreux aspects divers. Le bon niveau d'analyse est-il national, européen, mondial ? Les groupes sociaux (classes, familles) doivent-ils être ignorés au profit des simples individus ? Faut-il tenir compte des générations futures, des animaux ?

Nous allons revenir sur ces trois questions plus en détail, dans les sections suivantes, avant d'envisager d'autres questions de nature plus périphérique, relatives à l'existence souvent affirmée de dilemmes entre l'équité et l'efficacité, ou l'égalité et la liberté.

## QUELLE POPULATION ?

Cette question de la population concernée par la justice distributive est primordiale car elle fixe le cadre dans lequel les autres questions trouvent une formulation précise, mais c'est aussi celle où les réponses sont les plus hésitantes.

Certes, il est un point sur lequel un certain consensus semble établi. Seuls les individus comptent, les groupes, auxquels ils appartiennent, n'ont pas de valeur éthique propre, et ne doivent s'apprécier que par le biais des individus qui les composent. Le sort du prolétariat n'est que la synthèse des sorts individuels des différents prolétaires. Cet individualisme éthique est la garantie contre le sacrifice de l'individu au profit du groupe. La patrie, la classe, la famille, le groupe linguistique, ne méritent pas l'immolation de leurs membres. Il importe cependant de ne pas confondre individualisme éthique et indi-



vidualisme idéologique lequel promeut des valeurs d'autosuffisance et d'égoïsme. L'individualisme éthique ne dit rien sur les valeurs qui doivent inspirer le comportement des individus, et stipule simplement que, pour apprécier une situation sociale, on ne doit pas s'arrêter au niveau des groupes, mais vérifier la situation de chacun des membres.

L'individualisme éthique se heurte cependant aux apories tenant à la délimitation des frontières de l'individu. Un individu est-il l'unité formée par la vie complète d'une personne, ou bien une tranche de vie, voire un instant donné ? Un individu n'est-il pas, dans sa constitution, un être social, inséparable de certains groupes auxquels il s'identifie ? Utile contre l'idolâtrie des groupes propre aux totalitarismes, l'individualisme éthique ne semble guère mieux qu'une commodité approximative. Il n'interdit donc pas, par exemple, les mesures d'inégalités relatives aux situations de court terme (le revenu annuel), ignorant les données complètes de cycles de vie.

La définition de la population pertinente est particulièrement délicate lorsqu'il s'agit de prendre en compte les intérêts légitimes des générations futures. Les spécialistes de la croissance ont pris l'habitude de transposer, dans l'objectif social, la préférence pour le présent que l'on décèle souvent dans les préférences individuelles. Ceci a heurté de nombreux auteurs, depuis Ramsey et Harrod, car la préférence pour le présent, au niveau social, signifie que les générations futures ont un poids plus faible. Hormis l'incertitude affectant leur existence même, rien ne semble pouvoir justifier cette discrimination à leur endroit. Mais, les théoriciens de la croissance n'ont pas réussi à formuler d'objectif social satisfaisant et parfaitement impartial dans le cas de l'horizon infini.

Voici un exemple illustrant la difficulté. Considérons un sentier de croissance (quasi stationnaire) n° 1 qui donne aux généra-

tions successives, à partir de la présente, les consommations suivantes (chaque chiffre mesure la consommation moyenne d'une génération, et l'on suppose qu'il n'y a pas d'inégalité à l'intérieur des générations) : 100, 101, 100, 101, 100, 101...

Si l'on veut être impartial entre les générations, cela ne change rien d'intervertir les consommations de deux générations successives, à partir de la première, ce qui donne le sentier de croissance n° 2 : 101, 100, 101, 100, 101, 100...

Mais, on peut aussi faire la même opération à partir de la seconde génération seulement, ce qui, à partir du sentier initial n° 1, produit le sentier alternatif n° 3 : 100, 100, 101, 100, 101, 100...

Comme les sentiers n° 2 et n° 3 sont tous deux jugés équivalents au sentier n° 1, ils doivent être jugés équivalents entre eux. Et pourtant, le sentier n° 2 est identique au sentier n° 3 à l'exception du premier chiffre qui est supérieur. Il paraît donc évident que le sentier n° 2 est meilleur. Il y a ainsi une contradiction, et il n'est pas facile de dire quel terme du raisonnement doit être abandonné pour échapper à cette contradiction.

A cela s'ajoute une difficulté supplémentaire. C'est la taille même des générations futures qui doit être évaluée, car elle est influencée par les différentes politiques économiques affectant la natalité. Il faut donc non seulement être capable de définir la répartition optimale pour une population donnée, mais encore de déterminer la taille optimale de la population. Là encore, les apories sont nombreuses. En voici un exemple. Prenons une population de cinq milliards d'individus, qui ont chacun une consommation de 20 (milliers d'euros par an). Il s'agit d'une population raisonnablement opulente. Supposons que vivre avec 5 (mêmes unités) est jugé tout juste satisfaisant, au sens où il n'est désirable d'ajouter un individu à une population quelconque que si cet individu dispose d'au moins 5. En conséquence, il est

acceptable d'ajouter, à la population initiale, une population supplémentaire de 95 milliards d'individus ayant une consommation individuelle de 5. Il serait par ailleurs préférable qu'une consommation totale donnée soit répartie de façon égalitaire. Nous avons maintenant cent milliards d'individus pour une consommation totale de 575 milliards ( $20 \times 5 + 5 \times 95$ ), ce qui permet une consommation individuelle égalisée de 5,75. Mais, est-il vraiment préférable d'avoir une population de cent milliards d'individus au niveau de 5,75, proche du niveau minimum 5, plutôt qu'une population de cinq milliards vivant confortablement ? Là encore, il n'est pas aisé de trancher entre les principes éthiques conduisant à la contradiction.

## ÉGALITÉ OU ÉQUITÉ ?

Plaçons-nous à présent dans le contexte simple d'une population de taille fixée et finie, et laissons provisoirement de côté la question « Répartir quoi ? » pour considérer le problème de la clef de partage.

La répartition égalitaire est la plus naturelle, et constitue le leitmotiv récurrent des mouvements de réforme ou de révolution sociale. Pourtant, dans le petit monde des théoriciens du bien-être social ou de la justice, l'influence de l'utilitarisme de Bentham éclipsa l'égalité pendant plusieurs décennies, au profit du principe de maximisation d'une somme, en l'occurrence la somme des utilités. Si l'on parle de bien-être social, on pense à une sorte de synthèse, de résumé des différents niveaux de bien-être des individus, et il est, en effet, tentant de faire cette synthèse en recourant à l'opération arithmétique la plus simple : l'addition. Mais, ce faisant, on abandonne toute considération distributive. La somme peut être la même lorsque le bien-être est également réparti, ou est au contraire l'apa-

nage d'un seul individu :  $50 + 50 = 99 + 1$ . Le critère utilitariste est insensible aux inégalités, et, de la sorte, peut aisément conduire à sacrifier le sort de minorités au profit de l'ensemble, à sacrifier les pauvres au profit des riches... De façon plus perverse encore, il peut conduire à une forme d'eugénisme social si la somme est plus élevée lorsqu'on transfère richesses et pouvoir vers les individus les plus performants, ceux qui sont les plus aptes à en profiter.

Si l'on souhaite éviter ces conséquences inquiétantes fustigées notamment par Rawls<sup>2</sup> et Sen<sup>3</sup> qui ont remis l'égalité à l'honneur, on peut garder un objectif social additif, mais il faut le moduler en donnant un poids plus élevé aux individus dont le niveau de bien-être est plus faible, et un poids d'autant plus élevé que ce niveau est faible. Ainsi, on introduit une priorité en faveur des plus défavorisés qui va dans le sens du souci d'égalité. A l'extrême, on peut en arriver au critère du *maximin* qui s'intéresse uniquement au sort de l'individu le plus défavorisé, et néglige entièrement ce qui se passe au-dessus. Une version plus sophistiquée de ce critère est le *leximin* qui considère en priorité le plus défavorisé, puis en seconde priorité le plus défavorisé parmi les autres, et ainsi de suite. Par exemple, dans une population à trois individus (ou trois catégories homogènes d'individus), le *leximin* jugera la distribution suivante (les chiffres sont les niveaux de bien-être des différents individus) : (1,3,10) moins bonne que celle-ci (en raison du deuxième niveau, qui est amélioré) : (1,4,9) laquelle est elle-même moins bonne que la suivante (en raison du niveau le plus faible, qui est relevé) : (2,3,20).

Il est devenu usuel, en économie du bien-être, de considérer le critère du *leximin* comme l'expression la plus poussée de l'égalitarisme. Dans les débats non académiques (et dans une certaine littérature philosophique), l'égalitarisme est parfois critiqué parce qu'il peut conduire au nivellement par le bas, mais c'est une erreur si



l'on se réfère au critère du *leximin*, car l'abaissement des individus les mieux lotis n'est souhaitable, selon ce critère, que s'il permet d'élever les plus défavorisés.

L'égalitarisme, dans la version *leximin*, n'interdit pas le développement ou le maintien d'inégalités, dans la mesure où elles sont utiles aux plus défavorisés. Cette particularité est parfois exploitée par ceux qui sont à la recherche de justifications aux inégalités, et qui sont heureux de pouvoir affirmer que l'équité, au sens du *leximin*, est compatible avec les inégalités. Ce type de discours comporte souvent deux lacunes. La première consiste à ignorer que le *leximin*, loin de rejeter l'égalité, n'est que la manière la plus élaborée de la rechercher. La seconde consiste à omettre de fournir la justification requise par le critère lui-même : pour justifier les inégalités, il faut prouver qu'aucune réforme ne permettrait d'améliorer le sort des plus défavorisés. Égalité, équité : même combat.

## ÉGALITÉ DE QUOI ?

Si l'on se place dans le cadre d'une population finie donnée, en adoptant un critère égalitariste tel que le *leximin* ou quelque chose d'approchant, comment doit-on mesurer le bien-être individuel ? La question « Égalité de quoi ? » a fait florès à la suite des travaux de Rawls, et parmi les nombreuses contributions à ce débat, on retiendra celles de Dworkin<sup>4</sup>, Roemer<sup>5</sup>, Sen<sup>6</sup> et Van Parijs<sup>7</sup>.

L'utilitarisme préconisait de s'intéresser au bien-être subjectif, l'utilité. Mais, la théorie économique a, au début du siècle, perdu l'espoir de rendre cette notion opérationnelle en s'apercevant que le comportement économique des individus pouvait révéler leurs préférences, mais non pas leur niveau d'utilité, puisque des préférences identiques, produisant des comportements d'achat-vente identiques, sont compatibles

avec des niveaux d'utilité très différents. Dans une perspective égalitariste, le problème est le même. Comment rechercher l'égalité de bien-être si ce bien-être n'est observable d'aucune manière ? En réalité, rien n'interdit d'espérer que la psychologie fournisse des éléments de mesure fondés sur d'autres comportements que l'achat-vente, et notamment sur des déclarations verbales. Que ces déclarations soient peu fiables au niveau individuel (on imagine ce qui se passerait si la Sécurité sociale remboursait la tristesse) n'empêcherait pas des applications statistiques permettant des conclusions au niveau social. Des études de ce genre se développent d'ailleurs, avec des enseignements dévastateurs pour ceux qui croient que la réussite économique fait le bonheur.

Mais, l'approche subjectiviste est attaquée sur un autre front. Même si le bien-être subjectif était parfaitement observable, pourrait-on sérieusement considérer que la justice sociale concerne, entièrement ou même en partie, la répartition du bonheur ? La justice n'a-t-elle pas davantage à voir avec les ressources ou les opportunités octroyées aux individus, à charge pour eux d'en tirer le meilleur, et de se forger un bien-être subjectif conforme à leurs conceptions de la vie ? C'est le point de vue défendu par les auteurs cités plus haut selon lesquels l'égalité doit donc s'appliquer aux ressources ou aux opportunités.

Cette conception plus objective de la mesure des situations individuelles n'est pas pour autant plus simple à appliquer. Ainsi, Sen propose-t-il de s'intéresser aux *capabilités*, c'est-à-dire aux opportunités offertes aux individus d'obtenir des *functionings* qui sont diverses réalisations telles que le revenu, la santé, l'éducation, l'insertion sociale... Cette approche ne risque guère d'omettre des variables pertinentes, mais à l'inverse on doit se demander comment mesurer chacune des variables, comment pondérer et agréger les mesures des différentes variables, et enfin comment définir la notion d'opportunité qui

fait appel à l'idée de libre arbitre, notion piégée s'il en est. Notons au passage qu'une telle égalité des chances (ou opportunités) aboutit à une sorte de répartition proportionnelle, les résultats individuels étant alors proportionnels au mérite personnel (ou à quelque chose d'analogue au mérite : la capacité à saisir les opportunités).

De façon semblable, la théorie de Dworkin oppose les ressources (qu'il s'agit d'égaliser) aux préférences (dont les individus sont laissés responsables), et conduit à étendre la notion de ressources à des caractéristiques personnelles telles que le patrimoine génétique, le caractère, l'origine familiale et sociale, avec là encore d'énormes problèmes de mesure et d'évaluation. La solution mise en avant par Dworkin consiste à donner, aux différents paramètres de ressources personnelles, la valeur marchande qu'ils auraient si les individus pouvaient acheter une assurance et percevoir une indemnité lorsque ces paramètres leur échoient. Par exemple, si le fait d'avoir un QI inférieur à 90 (les tests de QI sont calibrés pour que la moyenne soit à 100) était un accident contre lequel on pouvait s'assurer *ex ante*, on devrait donner, aux individus ainsi affectés, une allocation compensatrice égale à l'indemnité d'assurance (nette de la prime). Comme un tel marché d'assurance n'existe pas, et que de telles compensations seraient inapplicables pour la plupart, Dworkin propose simplement que les mécanismes de transfert (impôt sur le revenu et Sécurité sociale) soient conçus de façon à s'approcher le plus possible du résultat hypothétique de ce marché d'assurance. Parmi les problèmes soulevés par cette approche, signalons la difficulté de séparer talents et préférences. Si un individu met peu de prix aux réalisations intellectuelles dans son projet de vie, ce peut être par pure préférence, ou par adaptation à la conscience de faibles capacités personnelles. S'il refusait de payer la prime d'assurance sur le marché hypothétique, faudrait-il lui dénier toute compensation par la

suite ? Un autre problème avec le mécanisme de l'assurance est qu'en situation d'incertitude, des individus qui maximisent leur espérance d'utilité (comme le prédit la théorie de la décision en incertain) ont tendance à s'assurer contre les états à haute utilité marginale (l'utilité marginale est le gain d'utilité procuré par 1 euro supplémentaire de revenu), et non pas contre les états à faible niveau d'utilité. En clair, cela signifie que l'espérance d'utilité étant analogue à une somme d'utilité, le résultat du marché d'assurance hypothétique de Dworkin risque de ressembler davantage à une allocation utilitariste des ressources qu'à une allocation égalitariste, et risque notamment de reproduire les phénomènes d'eugénisme social évoqués plus haut à propos de l'utilitarisme : si un handicap particulier produit à la fois un faible niveau d'utilité et une faible utilité marginale, il ne donnera lieu à aucun transfert compensatoire, en raison de l'utilité marginale basse, et malgré le faible niveau de l'utilité.

Les théories les plus récentes ont conservé en partie l'ambition d'éviter, autant que possible, de porter des jugements sur la morale individuelle. De même, dans l'approche traditionnelle en termes d'utilité, on ne devait pas s'interroger sur les sources de l'utilité, même si, en prenant l'utilité comme indicateur de bien-être, on cautionnait implicitement une morale très particulière. Les embarras liés à la mesure des situations individuelles sont peut-être, en partie, dus à l'impossibilité d'échapper totalement au choix d'une éthique individuelle dans la définition de la justice sociale.

### UN DILEMME : ÉQUITÉ-EFFICACITÉ ?

Ce rapide tour d'horizon des questions fondamentales (*Comment répartir quoi entre qui?*) permet à peine d'apercevoir la



diversité des questions et des notions analysées par l'économie normative. On se bornera ici, en guise d'illustration, à évoquer quelques dilemmes éthiques souvent évoqués dans les débats non académiques, mais dont la banalité cache une grande complexité.

Commençons par le dilemme entre équité et efficacité. Dans le langage courant, il renvoie généralement au simple fait que la recherche d'une certaine égalité dans la répartition peut conduire à une réduction de la taille globale du gâteau. Distribuée de façon plus égale, la somme peut diminuer. Ce conflit entre somme et égalité, nous l'avons déjà évoqué, conduit en fait à douter de l'intérêt de la somme en tant que telle. Dans la théorie économique, la notion d'efficacité ne se confond pas avec la maximisation d'une somme, mais bien plutôt, depuis Pareto, avec l'élimination des gaspillages, au sens suivant : une situation est inefficace s'il est possible d'obtenir mieux pour tous. En ce sens, on peut remarquer que l'égalitarisme est parfaitement compatible avec le souci de l'efficacité, et que cela est illustré par le critère du *leximin*. Selon ce critère, l'amélioration du sort de tous est toujours une bonne chose, et l'application du critère conduira donc toujours à l'obtention d'une situation efficace.

Il existe cependant des conflits plus subtils entre efficacité et équité, qui ont été révélés par la théorie économique. On en donnera deux exemples. Supposons que, pour échapper aux difficultés de la mesure du bien-être, on se contente d'enregistrer les préférences individuelles, et que l'on souhaite en tirer un critère d'évaluation sociale analogue à l'utilitarisme ou au *leximin*. Sans mesure du bien-être individuel, ces deux critères ne sont plus applicables. Supposons, en outre, que l'on exige du critère social qu'il utilise le minimum d'information au sujet des préférences individuelles, de sorte que la comparaison de deux options, selon ce

critère, ne dépende que de la façon dont ces deux options (à l'exclusion de toutes les autres) sont classées dans les préférences individuelles. Il s'avère que si ce critère vérifie en outre le principe de Pareto, selon lequel une option est meilleure si tous les individus la préfèrent, alors il doit privilégier les préférences d'un individu particulier dans la population. L'efficacité (principe de Pareto) entre ainsi en conflit avec l'équité (donner aux préférences de chacun un poids égal). Ce résultat, le fameux théorème d'impossibilité d'Arrow<sup>8</sup>, a joué un rôle fondateur dans la théorie du choix social.

Considérons à présent un problème de partage de plusieurs types de ressources entre les individus, comme cela se pose dans toute économie comprenant de multiples biens et services. Précédemment, nous avons ramené le problème à une seule dimension : la répartition du bien-être. Mais, encore une fois, cela supposait l'adoption d'une mesure particulière du bien-être, et il est intéressant de poser le problème en respectant les multiples dimensions initiales (on retrouve cette multiplicité dans la théorie des *functionings* de Sen). Une répartition simple des différentes ressources consiste à chercher l'égalité dans chacune des dimensions. Ainsi, chacun obtient-il la même quantité que son voisin, pour chaque bien. Cette solution vérifie tous les critères d'équité que la théorie économique a imaginé. Par exemple, personne n'enviera son voisin, c'est-à-dire ne préférerait avoir ce que son voisin a reçu. De même, si la quantité disponible totale augmente dans certaines dimensions de ressources, tous les individus vont en bénéficier, puisque leur panier personnel va augmenter dans ces dimensions. Bien que parfaitement équitable, ce partage égalitaire dans toutes les dimensions sera cependant inefficace si les individus ont des préférences différentes, certains voulant plus d'un bien et moins d'un autre : en redistribuant inégalement certains biens,

on peut alors améliorer la situation de tous les individus. Or, les économistes ont découvert qu'il n'existe pas de partage efficace qui satisfasse simultanément de nombreux critères d'équité. En particulier, les deux propriétés d'équité, qui viennent d'être mentionnées (l'absence d'envie et l'absence de perdant si les ressources augmentent), sont incompatibles avec l'efficacité si elles sont combinées (séparément, chacune est cependant compatible avec l'efficacité).

### UN DILEMME : ÉGALITÉ-LIBERTÉ ?

Les conflits idéologiques majeurs du siècle passé ont gravé dans notre culture l'idée d'un irréductible fossé entre l'égalitarisme et la liberté. Les penseurs *libertariens*, tels que Nozick<sup>9</sup>, ont d'ailleurs défendu cette idée en affirmant que la redistribution, nécessaire au maintien de l'égalité, ne pouvait qu'entraver gravement la liberté des échanges.

Cependant, cette façon de voir se heurte vite au problème de la définition de la liberté, et à l'ancienne distinction entre liberté formelle et liberté réelle. Les auteurs égalitaristes, tels Van Parijs<sup>10</sup> ou Kolm<sup>11</sup>, ont eu beau jeu de formuler leur théorie en termes d'égalité de liberté. Entre le laisser-faire et l'Etat-providence, par exemple, il n'y a pas simplement plus ou moins de liberté, mais avant tout une répartition différente des libertés.

Si l'économie normative a fait apparaître des problèmes relatifs à la liberté, il s'agit plutôt d'un conflit entre la liberté et l'efficacité. Cela peut être surprenant pour les idéologues libéraux qui voient dans le libre échange la garantie absolue de l'efficacité, mais pourtant le théorème du bien-être (lointain descendant de la « main invisible » de Smith) qui fonde leur croyance et qui explique que l'équilibre

concurrentiel des marchés produit une allocation des ressources qui est efficace, au sens de Pareto, indique en creux les risques importants d'inefficacité : la présence d'externalités, de biens publics, de monopole, ou d'imperfection de l'information sur les biens échangés, suffit à faire dérailler le mécanisme de la concurrence. Comme ces phénomènes sont omniprésents dans l'économie, il faut bien admettre que le laisser-faire est plutôt une garantie d'inefficacité, même si cela ne prouve en rien la nécessité d'interventions publiques qui peuvent éventuellement aggraver la situation.

La théorie des jeux a montré, en particulier, comment la décentralisation des décisions pouvait aisément engendrer des inefficacités, sous la forme du « dilemme du prisonnier ». Par exemple, quel que soit l'effort de réduction de la pollution fait par les autres pays, il est toujours avantageux pour un pays isolé de faire un effort limité, car il en supporte intégralement le coût alors que les bénéfices en sont répartis entre tous les pays. Mais en poursuivant ce raisonnement, aucun pays ne fait d'effort poussé, et la pollution globale est excessive. La situation pourrait être meilleure pour tous si une coordination leur permettait de procéder ensemble à une plus forte réduction. Une certaine forme de centralisation semble donc nécessaire pour échapper à ce problème.

Cette difficulté a également été redécouverte dans la théorie du choix social, sous la forme d'un conflit entre le principe de Pareto (une option est meilleure si tous la préfèrent) et le principe libéral selon lequel chaque individu doit être souverain pour le choix entre certaines options (par exemple, le choix de son mode de transport) : en suivant les préférences individuelles souveraines sur telle ou telle option, le critère social peut conduire à préférer des options qui sont moins bonnes pour tous les individus.



## IDÉAUX ET CONTRAINTES

Les tensions entre l'équité et l'efficacité, ou entre l'égalité et la liberté, sont souvent associées à l'écart entre les objectifs et les réalisations, entre le souhaitable et le réalisable. On voit parfois les réflexions sur la justice dénigrées en raison de leur caractère utopique.

Fort heureusement, la théorie économique a bien cerné les contours des problèmes de mise en œuvre d'objectifs sociaux, même si beaucoup reste à faire pour mieux décrire la complexité du réel. En schématisant, on peut décrire ainsi la façon dont il est aujourd'hui usuel d'aborder ces questions.

D'un côté, on doit se doter d'un critère d'évaluation permettant de comparer toutes les situations socio-économiques envisageables. Ce critère sera choisi de façon à refléter les principes éthiques que l'on juge les plus importants (par exemple : impartialité, efficacité, égalité des chances...).

D'un autre côté, on déterminera l'ensemble des situations socio-économiques qui sont effectivement réalisables compte tenu des contraintes liées notamment aux imperfections de l'information disponible, aux problèmes d'incitation des agents économiques. Ces contraintes limitent souvent l'ampleur des redistributions possibles en faveur des plus démunis, ainsi que la forme des instruments de redistribution (on ne peut pas, par exemple, imposer plus fortement ceux qui sont qualifiés si les qualifications ou les taux de salaire ne sont pas observés ; on se rabattra sur l'imposition du revenu qui traite indistinctement tous ceux qui ont le même revenu, indépendamment de leur qualification et de leur temps de travail).

Ces deux opérations étant faites, il ne reste plus qu'à procéder au choix de la meilleure politique en repérant, parmi les situations socio-économiques qui en ré-

sulteront, celle qui est préférable d'après le critère d'évaluation adopté. On voit que cette méthode, loin de faire apparaître superflue la recherche d'idéaux de justice, la rend particulièrement nécessaire, si l'on veut que le critère d'évaluation utilisé soit défendable. Les politiques visant simplement à promouvoir le taux de croissance du PIB, ou à maîtriser l'inflation, ou même à réduire le chômage, risquent d'apparaître improvisées et bien mal justifiées, de ce point de vue.

Mais, il est un autre type de contrainte qui met à mal la belle construction qui vient d'être décrite. Le jeu démocratique fait que les objectifs, adoptés par les décideurs, reflètent généralement les exigences de l'électorat et de ses groupes de pression, plus que les principes éthiques proposés par de nobles penseurs. Ce fait, dont la théorie économique vient de s'emparer pour développer une série de modèles du jeu politique, ne doit toutefois pas occulter les ressources du débat public. Au-delà de la simple confrontation des intérêts, les grands principes ne sont pas absents des tribunes, et influencent au moins en partie l'orientation des débats et des décisions.

## UNE PRIORITÉ

Le lecteur ne manquera pas de penser qu'il est injuste de critiquer les politiques usuelles aux objectifs approximatifs et biaisés, après avoir mis en lumière les nombreuses apories et les dilemmes qui rendent difficile la formulation d'un objectif social clair, simple et consensuel.

Il y a tout de même un élément qui ressort comme particulièrement robuste dans l'ensemble des théories de la justice, depuis celle de Rawls. Il s'agit de la priorité à donner aux plus défavorisés. Les approches alternatives, qui prétendent pouvoir justifier le sacrifice des plus défavorisés au nom de principes supérieurs tels que la

liberté d'échanger, semblent dogmatiques et dénuées de pouvoir de conviction. N'oublions pas que Nozick lui-même considérait la priorité aux plus démunis comme une bonne approximation de ce qui est souhaitable compte tenu des entorses aux droits de propriété dans l'histoire passée. L'égalitarisme, bien que malmené dans les débats idéologiques par les vicissitudes des régimes communistes, s'affirme au contraire au niveau philosophique et dans la théorie économique de l'équité. L'ensemble des politiques sociales et économiques devrait donc être éva-

lué en premier lieu à l'aune des effets sur les plus défavorisés dans la juridiction concernée. C'est seulement après avoir fait le maximum pour les plus défavorisés que l'on devrait se préoccuper du sort du reste de la population.

Cet élément d'égalitarisme, que tout objectif social raisonnable devrait intégrer, se heurtera toujours à la pesanteur des intérêts et des visées électorales. Mais, les développements théoriques sur la justice distributive finissent inexorablement par percoler jusqu'à la conscience collective et au débat public.

### NOTES

1. 1971.
2. 1971.
3. 1987.
4. 2000.
5. 1996.
6. 1987.
7. 1995.
8. 1963.
9. 1974.
10. 1995.
11. 1996.

### BIBLIOGRAPHIE

- ARROW K.-J., *Choix social et valeurs individuelles*, 2<sup>ème</sup> éd., trad. fr. Calmann-Levy 1974, 1963.  
 DWORIN R., *Sovereign virtue. The theory and practice of equality*, Harvard University Press, 2000.  
 FLEURBAEY M., *Théories économiques de la justice*, Economica, 1996.  
 KOLM S.-C., *Modern theories of justice*, MIT Press, 1996.  
 NOZICK R., *Anarchie, Etat et utopie*, trad. fr. PUF 1988, 1974.  
 RAWLS J., *Théorie de la justice*, trad. fr. Seuil 1987, 1971.  
 ROEMER J.-E., *Theories of distributive justice*, Harvard University Press, 1996.  
 SEN A.-K., *Ethique et économie*, trad. fr. PUF 1993, 1987.  
 VAN PARLIS P., *Real freedom for all*, Oxford University Press, 1995.